

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-398/PR/MB portant affectation au Ministère de l'Equipement et des Transports, une parcelle de terrain sise à Nagad.

n° 2013-398/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
11 juillet 2013

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2013

Date du numéro
15 juillet 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le décret n°2011-0066/PRE en date du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Equipement et des Transports une parcelle de terrain d'une superficie de 200 ha sise à Nagad.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation de la gare ferroviaire du corridor Sud, Djibouti-Galilée.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Equipement et des Transports. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH